

**LISTE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES NECESSITANT UN ENCADREMENT RENFORCE ET DES CONDITIONS PARTICULIERES
DE MISE EN OEUVRE : Circulaire n° 2017-116 du 6.10.2017**

ATTENTION : Toutes ces activités doivent tenir compte de l'âge des élèves, de leurs compétences, de la nature de l'activité et être en accord avec les instructions officielles. Grande vigilance concernant les maternelles.

Activités à encadrement renforcé :	CYCLES PRECONISES ☺			TAUX D'ENCADREMENT		CONDITIONS MATERIELLES
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Maternelle	Elémentaire	
Activités aquatiques dans le cadre de l'enseignement de la natation <i>Circulaire n°2017-127 du 22.08.2017</i>	☺	☺	☺	Moins de 20 élèves : 2 encadrants De 20 à 30 élèves : 3 encadrants Plus de 30 élèves : 4 encadrants	Moins de 20 élèves : 2 encadrants De 20 à 30 élèves : 2 encadrants Plus de 30 élèves : 3 encadrants	Bonnet (hygiène) Caleçon de bain interdit.
Spéléologie Classe 0: Cavité aménagée pour le tourisme. Classe 1: Grotte horizontale ne nécessitant aucun matériel autre que l'éclairage, pouvant présenter des passages étroits franchissables par une civière de secours. Classe 2 : Grotte de classe 1 présentant en plus des passages à obstacles.	☺ Classe 0	☺ Classe 0 et Classe 1	☺ Classe 0 Classe 1 Classe 2	- jusqu'à 12 élèves , l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant - au-delà de 12 élèves , un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.	- jusqu'à 24 élèves , l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant - au-delà de 24 élèves , un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.	Classes 1 et 2 : Casque avec éclairage Equipement de protection individuelle (Respect des recommandations données par les encadrants). 1 adulte pour 8 en classe 2
Ski et activités en milieu enneigé (raquettes, luge...)	☺ GS	☺	☺			Ski alpin : Casque
Escalade et activités assimilées	☺ GS Activité de grimpe sur SAE Inférieure à 3m	☺ Activité de grimpe sur SAE Inférieure à 3m	☺			Equipement réglementaire spécifique.
Sports équestres	☺ GS	☺	☺			Casque
Hockey sur glace.		☺	☺ de préférence			Protections tête, mains, poignets, coudes, genoux.
Sports de combat (Boxe, escrime...)		☺ CE2	☺			Equipement réglementaire spécifique
Tir à l'arc		☺ CE2	☺			
Randonnée en montagne		☺	☺			
Recommandations académiques :						
Sports nautiques		☺ CE2	☺		- jusqu'à 24 élèves , l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant - au-delà de 24 élèves , un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.	Les élèves doivent avoir obtenu le test préalable à l'activité nautique Présence d'un bateau de sécurité. Au-delà de 10 embarcations prévoir un bateau de sécurité supplémentaire (avec ou sans moteur).
Cyclisme sur route, VTT		☺ CE2	☺		- Jusqu'à 12 élèves , l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant et au-delà de 12 élèves , un intervenant agréé ou un autre enseignant pour 6.	Casque

ACTIVITES INTERDITES : APS faisant appel aux techniques de l'alpinisme, des sports mécaniques, spéléologie (classes III et IV), tir avec armes à feu, sports aériens, canyoning, rafting et nage en eaux vives, haltérophilie et musculation avec charges, baignade en milieu non aménagé, randonnée en haute montagne ou abords de glaciers, pratique de l'escalade sur voies de plusieurs longueurs ainsi que des activités de via ferrata, parcours acrobatique en hauteur (PAH) sauf dans le cas d'un cycle d'apprentissage sur un parcours agréé.